



Attraxor[®]

Régulateur de la croissance des gazons de graminées
et limitation du pâturin

PROPRIÉTÉS

Attraxor[®] contient de la prohexadione-calcium, toute nouvelle matière active pour l'entretien des gazons en France. Son utilisation permet de réguler la croissance en hauteur du gazon, de diminuer le nombre de tonte et le volume de déchets, de limiter la propagation du pâturin annuel et donc de contribuer à une meilleure empreinte environnementale des gazons.

Domaine d'application

Attraxor® s'utilise sur gazons de golfs, terrains de sport, gazonnières, hippodromes, aérodromes, ronds-points, parcs de loisirs, cimetières.

La substance active

la prohexadione-calcium, formulée en granulés dispersables dispose d'une sélectivité remarquable sur tous types de gazons.

L'adjonction dans la formulation d'un **capteur de calcium** permet une utilisation quelle que soit la qualité de l'eau, y compris les eaux dures.

Attraxor® contient un **acidifiant qui garantit une bouillie de traitement acide** indépendamment du pouvoir tampon de l'eau utilisée.

Mode d'action

Attraxor® pénètre **uniquement par les feuilles du gazon** et bénéficie d'une systémie acropétale (vers les nouvelles feuilles). Son action dure environ 4 semaines.

Il n'y a pas d'absorption par le système racinaire ou par les graines en germination.

Régule la croissance

La prohexadione bloque la biosynthèse des gibbérellines (GA1), conduisant à la réduction de la biomasse.

Sur le pâturin annuel en fleur

Attraxor® bloque le transport des glucides vers les graines en cours de formation. L'embryon ne se forme pas, la graine est rendue stérile.

Attraxor® **n'agit pas sur le pâturin annuel en place mais limite sa propagation en inhibant la formation des graines.**

Agit sur l'enracinement

En modifiant l'équilibre hormonal dans la plante (rapport Auxines/Gibbérellines plus important), **Attraxor®** provoque indirectement une croissance du système racinaire.

Sur la densité

La croissance en hauteur étant inhibée, la plante réalloue ses ressources pour croître en épaisseur et donc en densité.

Meilleure empreinte environnementale des gazons

- Réduit de 25 à 70% la production de biomasse (déchets de tonte).
- Améliore l'état sanitaire des gazons.
- Meilleur contrôle de l'irrigation.
- Réduction de la consommation de carburant (matériel d'entretien).
- Limite la propagation du pâturin annuel (jusqu'à -38%) et s'inscrit dans un projet de conversion de flore.

Application possible d'Attraxor® en tenant compte de la loi de transition énergétique, de la loi Labbé, des Arrêtés lieux publics de 2011 et du 4 mai 2017.

ESPACES PUBLICS	<ul style="list-style-type: none">• Routes, trottoirs, voiries étroits ou difficiles d'accès ou problème de sécurité• Cimetières (non destinés à la promenade)• Terrains de sport, golfs, hippodromes, boulodromes (non destinés à la promenade)• Sites industriels, voies ferrées, raffineries et sites pétroliers, centrales nucléaires• Surfaces non accessibles au public (terrains militaires, aéroports, déchèterie, casernes, serres municipales)
ESPACES PRIVÉS	<ul style="list-style-type: none">• Châteaux, propriétés, golfs, parcs de loisirs etc

COMPO EXPERT France S.A.S.

49, avenue Georges Pompidou
92593 Levallois-Perret Cedex
Tél. 01 41 05 49 45 - Fax 01 41 05 49 49
www.compo-expert.fr

Nos fiches de données de sécurité sont disponibles sur :
www.quickfds.com

PROGRAMMES ATTRAXOR®

- Attraxor® s'utilise aussi bien sur jeunes gazons que sur gazons adultes.
- Le nombre d'applications d'Attraxor® est de 4 par an.
- Volume de bouillie : 300 - 600 L/ha

	Avril	Mai	Juin	Septembre
Régulation de croissance	1,5 kg/ha	1,5 kg/ha	1,5 kg/ha	1,5 kg/ha
Semis de regarnissage	1,5 kg/ha à J-2 avant le semis			
Limitation du pâturin annuel	0,625 kg/ha	0,625 kg/ha	0,625 kg/ha	0,625 kg/ha

- Pour les semis de regarnissage, l'application d'Attraxor® 24 à 48 h avant permet de ralentir la croissance du gazon en place pour laisser le jeune gazon s'installer.
- Les dates d'application sont indicatives et peuvent être adaptées selon les régions. Dans le Sud de la France, une première application dès mars peut être envisagée.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

- Appliquer sur gazon bien entretenu pendant la période de croissance du gazon et celle de floraison du pâturin annuel.
- Ne pas appliquer sur gazon stressé par des conditions climatiques non favorables (sécheresse, chaleur, vent), en présence de maladies, lors de travaux d'aération.
- Attendre si possible 1-2 jours après la tonte avant d'appliquer Attraxor®
- Attendre au moins 1 jour après application d'Attraxor® avant de tondre à nouveau.
- Semis de gazon possible 24 à 48 heures après le traitement
- **Eviter tout arrosage dans les 4 heures** qui suivent l'application.
- **Ne pas traiter** lorsque les températures sont élevées (> 25°C) ou par faible hygrométrie < 60%.
- Co-application d'engrais liquide possible. Ex : **Basfoliar® Ferro Top SL + Attraxor®** (s'assurer de la compatibilité avec d'autres engrais par un test préalable).
- **Ne pas mélanger avec des engrais alcalins (Vitanica® Si par exemple) ou tout engrais contenant en quantité importante de magnésium, du calcium, du bore.**
- **EPI** : se référer à l'étiquette du produit.

COMPOSITION

100 g/kg (10% p/p) de prohexadione-calcium sous forme de granulés dispersables (WG)

AMM n° 2190025 (Détenant de l'AMM : BASF FRANCE S.A.S.)

Délai de rentrée : 48 h - ZNT : 5 m

H317-SGH07. Dangereux, respectez les précautions d'emploi.

NB : nous rappelons que toute utilisation pour un usage non autorisé à la vente et non conforme à nos préconisations est interdite.

Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.

IMPORTANT

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine. COMPO EXPERT France ne saurait être en aucun cas tenu pour responsable des conséquences inhérentes à toute copie de cette notice technique, totale ou partielle, et la diffusion ou l'utilisation non autorisée de cette dernière.

Bidon de 1,5 kg